

Spécial DDI

POINT D'INFORMATION

Premier contact avec la sous direction du pilotage des services déconcentrés du Premier ministre :

La CFDT a été reçue le 11 juin 2012 par les services du Premier ministre (Direction des Services Administratifs et Financiers et Secrétariat Général du Gouvernement) sur le sujet des directions départementales interministérielles.

Cette rencontre était une prise de contact avec M. David COSTE, directeur récemment nommé de la sous-direction du pilotage des services déconcentrés du Premier ministre, créée par arrêté du 3 février 2012 dans la direction des services administratifs et financiers (DSAF), dont la directrice est Mme Isabelle SEURAT.

Par la création de cette sous-direction, le SGG se donne un outil pour exercer concrètement son autorité sur les DDI en renforçant sa capacité d'échanges avec les ministères qui disposent des moyens de fonctionnement.

Cette nouvelle organisation confie le pilotage politique des DDI au Secrétariat Général du Gouvernement et le pilotage opérationnel à la DSAF.

Et maintenant ... :

Le Président de la République a seulement annoncé l'arrêt de la RGPP, ce qui est peu explicite. La REATE était un point fort de la RGPP qui a été pervertie par sa réduction simplissime au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. La CFDT considère que la RGPP et la REATE peuvent être remises à plat.

En l'attente d'informations sur les changements qui pourront découler du récent changement de gouvernement sur l'avenir des directions départementales interministérielles, la CFDT estime qu'il est temps de faire un bilan global et approfondi, « sans tabou » de la REATE.

De nombreuses évaluations ont été conduites et peuvent servir de base de travail : celle de la mission d'audit de 2010 dont les travaux n'ont jamais été publiés, les rapports des commissions parlementaires et de la Cour des Comptes de même que l'enquête en cours en région Ile-de-France.

Ce travail de bilan doit associer tous les acteurs et non les seuls préfets. Il doit aborder tous les enjeux de l'organisation des niveaux de responsabilité et de compétence en passant par les limites de l'interministérialité, le fonctionnement des services et notamment l'impact des mutualisations des fonctions support, les conséquences sur les conditions de travail des agents et sur l'exercice de leur métier jusqu'à notamment les conséquences de la REATE sur le portage des politiques publiques en départements.

La CFDT juge qu'il est nécessaire de clarifier le rôle des préfets dans la REATE. Ils ne se situent pas seulement comme responsable de l'État dans le département, mais comme chefs de ses services (CODIR départemental réunissant notamment les directeurs de DDI et les sous-préfets sous l'égide du préfet de département) ; c'est donc le ministère de l'intérieur qui pilote réellement. Le rôle hiérarchique du préfet de région sur les préfets des départements (et sur les DR) ne favorise pas la remontée des attentes locales (partenaires et usagers), ni le portage des projets locaux ; le système est purement descendant, et le prisme « ministère de l'intérieur » pèse sur les politiques publiques

La CFDT alerte sur les limites de l'interministérialité ; elle se traduit de fait par une avancée de la polyvalence à tous les niveaux de l'État, d'où une perte de technicité et de pertinence.

La coupure du lien direct des agents avec leurs ministères détruit tout travail de réseau, renforçant cette perte de compétence technique ; c'est la raison pour laquelle la CFDT a demandé le rétablissement d'une hiérarchie nationale et ministérielle pour la CCRF.

La CFDT demande l'arrêt des projets de mutualisation des activités ou fonctions supports et une évaluation approfondie des mutualisations déjà opérées. La CFDT a regretté l'absence de concertation dans les choix de mutualisation.

La gestion des agents en DDI :

La CFDT demande le maintien dans chaque DDI d'un secrétariat général suffisamment étoffé pour assurer le bon fonctionnement des services et une gestion des ressources humaines de qualité, à l'exception de la CCRF qui réaffirme son attachement à une gestion nationale.

La CFDT souligne les difficultés de gestion de la PNA et les limites de la mobilité interministérielle.

La CFDT a exprimé des réserves sur le démarrage de nouveaux projets d'harmonisation des modalités de travail ou attributs liés aux statuts des agents. Les premiers chantiers ont été difficiles à mettre en oeuvre sur le terrain; les RI ne sont pas adoptés dans toutes les directions et les entretiens d'évaluation professionnelle 2011 ont généré beaucoup d'insatisfaction.

De manière générale, elle ne souhaite pas une Fonction publique spécifique « DDI » et s'inscrit plutôt dans un processus général Fonction publique.

En tout état de cause, toute harmonisation à venir ne se conçoit qu'avec un abondement budgétaire spécifique, et non sur les budgets ordinaires des ministères comme cela s'est passé pour les prestations restauration et séjours d'enfants.

À l'issue de la rencontre, M. COSTE nous a fait connaître sa volonté de se rendre compte sur le terrain de la réalité des DDI ; sa première visite est pour la DDCSPP d'Eure et Loir.

**Info : Un GT SIDSIC aura lieu le 20 juin
Faites remonter vos questions.**